

➤ INTITULE DE LA FORMATION

- Premiers secours adulte.

➤ CADRE REGLEMENTAIRE

Cette formation, fait référence au code du travail avec :

- Les obligations de l'employeur en matière de sécurité et de protection des salariés (art L4121-1).
- L'obligation de l'employeur à prendre les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades en lien avec les secours extérieurs (art R 4224-16).
- L'obligation de disposer de secouristes sur les chantiers et dans les ateliers dangereux (R4224-15).

➤ OBJECTIFS GENERAUX

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

-D'exécuter une action d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours, conformément aux dispositions en vigueur.

➤ CONTENUS PEDAGOGIQUES

- 1- Protéger, l'alerte aux populations
- 2- Examiner,
- 3- Alerter les secours,
- 4- Saignement abondant,
- 5- Étouffement,
- 6- Malaises,
- 7- Brûlures,
- 8- Traumatismes ou fractures supposées,
- 9- Plaies simples et plaies graves,
- 10- Inconscience (PLS),
- 11- Arrêt cardio-respiratoire (RCP).

➤ METHODES MOBILISEES

- Apports théoriques à l'aide d'outils pédagogiques appropriés (supports informatisés).
- Formation pratique et animations participatives basées sur des mises en situations d'accidents simulés.
- Matériel pédagogique adapté (plan d'intervention SST, défibrillateur automatisé externe, lot de mannequins adulte/enfant/nourrisson, divers matériels pour simulation, matériel d'entretien).

➤ MODALITES D'EVALUATIONS

- Pendant la formation : Evaluation formative des stagiaires tout au long de la formation par quizz, ateliers gestes et mises en situation.

➤ MODALITES D'ORGANISATION

- Délais d'accès : les inscriptions doivent être réalisées au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.
- Modalités d'accès : nous contacter.
- Durée : 7 heures en présentiel (1 journée)
- Effectifs : de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum.
- Prérequis : aucun.
- Publics visés : Tout public.
- Lieu : intra ou inter-entreprise.
- Intervenants : Cette initiation est dispensée par les formateurs en premiers secours ou par les formateurs SST certifiés par l'INRS et à jour de leurs compétences
- Documents obligatoires délivrés : Cette initiation ne donne lieu à aucune délivrance de diplôme ou certification, cependant, une attestation de fin de formation sera remise à chaque stagiaire.

➤ ACCESSIBILITE

-  Accessibilité handicap : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de mise en œuvre.

➤ TARIFS (organisme non assujetti à la TVA)

- Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation.

➤ CONTACTS



Madame Coralie SOSCIA
CS FORMATIONS
Résidence Les Jardins de Saint-
Cannat
377 Chemin des Fumades
Bât C apt 01
13760 Saint-Cannat



06-51-69-64-21 ou 06-51-84-33-49



Site: www.csformations.com

Mail: csformationsst@gmail.com